



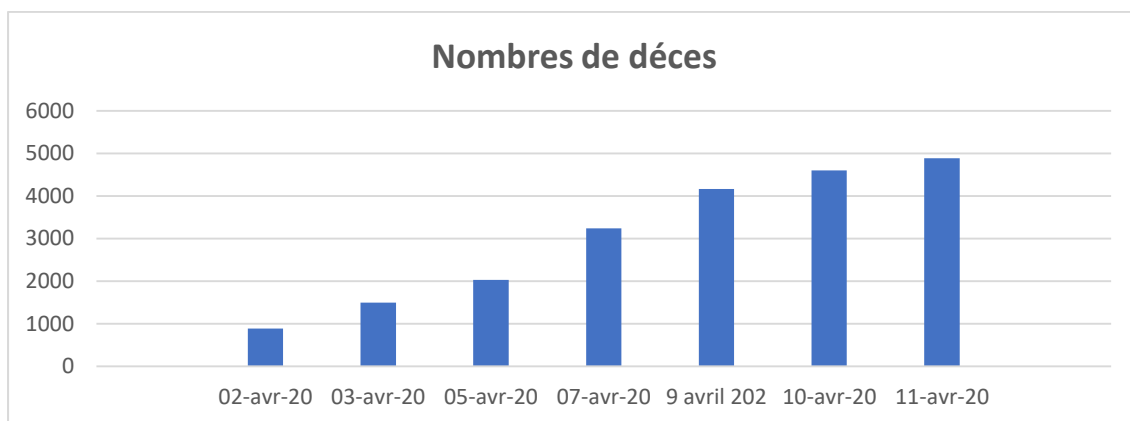
Union Syndicale Départementale Santé et Action Sociale CGT 92

On doit sauver nos aînés, ne les laissons pas mourir....

Depuis 2018 et malgré une forte mobilisation dans les EHPAD et dans l'aide à domicile, les sous-effectifs, les conditions de travail dégradées, la précarité, le temps partiel, les bas salaires sont toujours le quotidien des personnels. Face à la pandémie, la situation est catastrophique au regard du nombre de décès du COVID19. Les ravages de ce virus parmi les personnes âgées tournent en tragédie c'est probablement à ce jour plus de 15 000 décès en France mais ce chiffre est malheureusement en évolution constante. Le 2 avril le Ministère a annoncé 4889 décès pour les résidents en EHPAD et plus de 7243 décès à l'hôpital de personnes qui ont plus de 70 ans. En mars 2020, la mortalité à domicile toute cause confondue a augmenté de 9.8 % sur tout le territoire¹. Avec des pics de 44% d'augmentation en Ile-de-France et 32 % dans le Grand-est, la mortalité en EHPAD suit la même trajectoire. Elle est plus importante chez les hommes que chez les femmes. La catégorie d'âge la plus exposée est celle des 75 à 84 ans.

Les professionnels sont inquiets de la situation engendrant chez eux de l'angoisse à venir travailler.

Evolution du nombre de décès en Ehpads² en France



Ils redoutent d'être contaminé ou porteur du virus pour les résidents et leur famille. A ce jour, beaucoup de soignants sont touchés par le COVID 19, les arrêts de travail se font ressentir et met à mal le fonctionnement déjà délétère. Face à cette situation, le cri des soignants-es ont obligé les ARS à dévoiler les remontées statistiques de la mortalité des établissements médico-sociaux, mais elle l'a fait que le 2 avril 2020³ ! Cela démontre bien, le peu de considération envers nos aînés. Ce n'est que le 12 mars, que le ministre de la santé a pris une première mesure pour éviter la propagation du virus : interdiction des visites de familles et des associations en EHPAD. Les consignes auprès du personnel comme mesure de prévention était seulement un lavage des mains, « inutile de faire des tests ou de porter un masque » ! Ces décisions très insuffisantes ont eu peu effet sur l'augmentation du nombre du COVID 19. Le 31 mars, le gouvernement annonce le renforcement des mesures en

¹ INSEE 10 avril 2020

² Les données d'information par le directeur Jérôme SALOMON, ARS

³ Graphique évolution de la mortalité en ehpad

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E



COMMUNIQUE DE PRESSE

EHPAD. Des consignes imposant le confinement en chambre individuelle. Cela isole encore plus les résidents et a pour conséquence une dégradation de leur l'état de santé physique et psychique pouvant amener à des syndromes « de glissement ». Le 7 avril 2020, le ministre de la santé annonce le port de masque pour tous en EHPAD et à domicile, mais les dotations sont très insuffisantes.

Le manque de place en réanimation dans les hôpitaux, oblige les résidents contaminés à rester en EHPAD, sans recevoir les soins nécessaires à leur état.

Au regard du nombre de décès des personnes âgées et des professionnels contaminés, les pouvoirs publics doivent mettre en place des moyens à la hauteur des besoins pour enrayer la propagation de la maladie. Si ces mesures avaient été pris plus tôt, nous n'en serions pas là ! Pour cela **la CGT exige de pouvoir donner des soins et un accompagnement de qualité** :

- Des tests pour les résidents et les professionnels-les doivent être une priorité afin d'adapter au mieux le confinement
- Renfort des effectifs et revalorisation des salaires
- Matériel suffisant : masques, gants, blouses, lunettes, solution hydroalcoolique, médicaments, oxygène...
- L'ouverture de la place dans les hôpitaux, il est inadmissible de trier les patients

Quel gâchis ! La CGT appelle plus que jamais pour des moyens financiers à la hauteur des besoins dans la loi Grand âge. Le temps presse, il est urgent d'agir.

Nanterre, le 13 Avril 2020



USD CGT SAS 92
32/34 RUE DES
CHAMPS PIERREUX
92 000 NANERRE

Contact :

Malika BELARBI
06.66.03.23.96

E-mail :

ussantecgt92@orange.fr